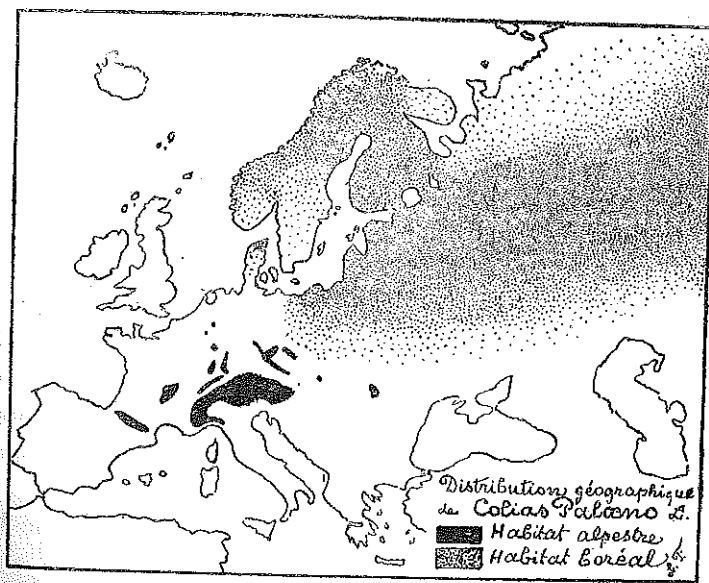


Vœu pour la création d'une réserve nationale au plateau de la Baraque-Michel,

par M. LÉON FREDERICQ, membre de l'Académie.

Dans un discours prononcé dans la séance publique de la Classe des sciences, le 16 décembre 1904, j'ai eu l'honneur d'appeler l'attention sur l'existence, au plateau de la Baraque-Michel, d'une colonie d'animaux et de plantes franchement glaciaires, dont les analogues ne se retrouvent que dans le Nord ou sur les montagnes du centre de l'Europe.

Parmi les exemples d'espèces arctiques-alpines citées, je me borne à rappeler celui du *Colias Palaeno*, ce papillon jaune soufré dont la distribution géographique est si curieuse. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte ci-jointe pour constater



(Voir *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* [Classe des sciences], n° 12, 1904,
p. 1271, fig. 2.)

que la Baraque-Michel constitue pour cette belle espèce comme un poste avancé, distant de plusieurs centaines de kilomètres de ses stations les plus rapprochées du côté du Nord ou de l'Est. Un voyageur quittant Herbesthal, gare frontière voisine du Plateau de la Baraque-Michel, devrait traverser toute l'Allemagne et rouler au moins pendant quinze heures en train rapide avant d'atteindre vers l'Est les premiers points de la Prusse orientale où le papillon retrouve ses conditions d'habitat. Le *Vaccinium uliginosum*, l'Airelle des fanges, plante sur laquelle vit la chenille du *Palaeno*, présente une distribution analogue, quoique un peu moins spécialisée.

Comme vous le savez, la faune et la flore arctiques-alpines, spéciales à la Haute-Ardenne, doivent être considérées comme des restes de l'ancienne population animale et végétale qui vivait ici à l'époque glaciaire et qui s'est maintenue au point culminant de notre territoire, grâce aux conditions exceptionnelles du climat.

Or cette flore et cette faune glaciaires si caractéristiques, l'un des joyaux scientifiques de notre pays, sont menacées d'une extinction prochaine, si l'on pousse à l'extrême les travaux d'assèchement et de plantation poursuivis depuis quelques années avec activité par l'État et par les communes. Partout les plantations d'*Epicea* avec leur sous-bois absolument nu remplaceront bientôt la végétation de la fagne tourbeuse; les « coupe-feux » seuls nous conserveront peut-être quelques échantillons échappés au massacre.

La région est d'ailleurs également intéressante au point de vue géologique et anthropologique. Le grand Bongard est le seul point du territoire belge où le granit arrive au jour; et c'est sous la tourbe voisine du Noir Flohay et de la Baraque que M. de Munck a recueilli ses fameux éolithes tertiaires.

J'ajoute que les fagnes du Plateau de la Baraque-Michel constituent l'une des rares régions de notre territoire où s'est maintenu intact le caractère primitif et original du paysage.

l'homme n'y ayant commencé à contrarier la nature que tout récemment. C'est là qu'on peut encore goûter le charme si poétique et si sauvage de la Haute-Ardenne.

Depuis quelques années, un mouvement vigoureux d'opinion s'est dessiné tant dans notre pays qu'à l'étranger en faveur de mesures destinées à protéger contre le vandalisme utilitaire les régions intéressantes au point de vue pittoresque et scientifique (les monuments naturels — Naturdenkmalpflege — comme disent les Allemands). Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement prussien a créé plusieurs réserves nationales. La plus récente de ces réserves, celle qui nous intéresse particulièrement, comprendra la région du *Hohes Venn* ou de la Haute-Fagne allemande, limitrophe de notre frontière, sur la rive droite de la Helle, en continuité avec le Domaine de l'État belge situé sur la rive gauche de la même rivière.

Le Gouvernement belge (1) et la commune de Jalhay paraissent disposés à entrer dans la même voie. Je demande à la Classe des sciences de l'Académie, au nom de mes collègues s'occupant de sciences naturelles, de donner à ce mouvement l'encouragement de sa haute autorité, en recommandant à l'État et aux communes la création au plateau de la Baraque-Michel d'une ou de plusieurs réserves, suffisamment étendues, où tout travail d'assèchement ou de boisement, où toute intervention humaine seraient interdits. La Classe des sciences a d'ailleurs déjà manifesté ses sympathies pour cette idée. En 1905, elle décidait de transmettre à M. le Ministre de l'Agriculture un rapport de notre regretté collègue Léo Errera, sur le Congrès international de botanique de Vienne, dans lequel l'auteur préconisait la création de réserves nationales dans les régions les plus caractéristiques de notre pays.

(1) Voir : Conseil supérieur des forêts. Conservation du caractère naturel de parcelles boisées ou incultes. Rapport de la Commission spéciale, par G. BOMMER. Bruxelles, 1902.

Je vous propose de faire vôtre ce vœu de Léo Errera, en l'appliquant spécialement à la région la plus menacée de notre pays, celle des Hautes-Fagnes.

— A la suite de cette communication, la proposition suivante est mise aux voix et adoptée à l'unanimité pour être transmise à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics :

« *La Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique recommande à l'État et aux communes la création de réserves au Plateau de la Baraque-Michel, de manière à y conserver sur une étendue suffisante l'aspect si caractéristique et si pittoresque des Hautes-Fagnes et d'y préserver la flore et la faune glaciaires, menacées d'une destruction prochaine par les travaux d'assèchement et de boisement.* »
